



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le 5 août 2024 à 19 h, à laquelle :

Sont présents : Roch Carpentier, Maire, Gilles Courchain, conseiller, Linda Lirette, conseillère, Hugo Carle, conseiller, Yves Morin, conseiller, Sylvie Leclair, conseillère.

Sont absents : Mélanie Renaud, conseillère

Mme Jodane Courchesne, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-08-12824

Ouverture de l'assemblée

Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité.

2024-08-12825

Adoption de l'ordre du jour

Hugo Carle appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 juillet 2024
 - 2.2. Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
5. Incendie et sécurité publique
6. Travaux publics
7. Hygiène du milieu et environnement
8. Urbanisme et développement économique/touristique
 - 8.1. Adoption du Règlement no. 338-24 : Règlement de zonage
 - 8.2. Adoption du Règlement no. 339-24 : Règlement de lotissement
 - 8.3. Adoption du Règlement no. 341-24 : Règlement de construction
 - 8.4. Adoption du Règlement no. 342-24 : Règlement du Plan d'urbanisme
 - 8.5. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant l'obligation de soumettre un plan d'implantation lors d'une demande de permis de construction
 - 8.6. Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement régissant les AirBnB
 - 8.7. Adoption du projet de Règlement no. 343-24 : Règlement décrétant l'obligation de soumettre un plan d'implantation lors d'une demande de permis de construction
 - 8.8. Adoption du projet de Règlement no. 344-24 : Règlement régissant les AirBnB

- 8.9. Acceptation de la soumission pour le paillis de cèdre
- 9. Loisirs, culture et bibliothèque
- 10. Responsabilité sociale
- 11. Varia, correspondances et autres
 - 11.1. Communication efficace – Info Santé 811 options 1, 2 et 3
 - 11.2. Demande au Gouvernement du Québec – Dématérialisation des services d’assistance sociale
- 12. Parole au public et période de questions
- 13. Levée de l’assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2024-08-12826

Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 juillet 2024

Hugo Carle appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2024-08-12827

Adoption des comptes payés et à payer de la période

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 387 488,66 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés : 96 281,32 \$

Comptes à payer : 228 332,92 \$

Salaires : 62 874,42 \$

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d’approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

Parole au public

1) Monsieur André Leblanc demande la raison pour laquelle le procès-verbal du mois de juin n'est pas sur le site internet de la municipalité.

Il mentionne également qu'il a fait une demande de dérogation mineure au CCU et a reçu une réponse du fait qu'elle n'était pas recevable. Il dépose un avis juridique à cet effet.

2) Monsieur Alain Lacroix demande un suivi concernant sa demande.

Il demande la raison pour laquelle il a reçu des factures complémentaires.

Il stipule que sur le chemin Lacroix la visibilité est mauvaise et qu'un défrichage serait nécessaire.

Il veut également savoir où en est rendu le projet d'une plage publique à Bouchette.

- 3) Monsieur Gino Gagnon mentionne qu'il y a de grosses roches et que le chemin n'est pas très large sur le chemin de la Source.
- 4) Madame Louise Leblanc demande quand a eu lieu la dernière consultation publique et où elle était annoncée.
- 5) Monsieur André Leblanc stipule que chaque conseiller a un numéro de siège et il aimerait savoir si ceux-ci sont spécifiques à un quartier.

2024-08-12828

Soumission L'Arsenal - Gants

Sylvie Leclair appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'accepter la soumission de L'Arsenal au coût de 2 502 \$ plus taxes pour l'achat de gants pour les pompiers.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-08-12829

Adoption du Règlement no. 338-24 : Règlement de zonage

Linda Lirette appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d'adopter le Règlement no. 338-24: Règlement de zonage.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-08-12830

Adoption du Règlement no. 339-24 : Règlement de lotissement

Gilles Courchaine appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'adopter le Règlement no. 339-24: Règlement de lotissement.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-08-12831

Adoption du Règlement no. 341-24 : Règlement de construction

Hugo Carle appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'adopter le Règlement no. 341-24: Règlement de construction.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-08-12832

Adoption du Règlement no. 342-24 : Règlement du Plan d'urbanisme

Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'adopter le Règlement 342-24: Règlement du Plan d'urbanisme.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2024-08-12833 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant l'obligation de soumettre un plan d'implantation lors d'une demande de permis de construction

Avis de motion est lancé par le conseiller Gilles Courchain que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement décrétant l'obligation de soumettre un plan d'implantation lors d'une demande de permis de construction.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-08-12834 Avis de motion pour l'adoption d'un Règlement régissant les AirBnB

Avis de motion est lancé par la conseillère Sylvie Leclair que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement régissant les AirBnB.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-08-12835 Adoption du projet de Règlement no. 343-24 : Règlement décrétant l'obligation de soumettre un plan d'implantation lors d'une demande de permis de construction

Gilles Courchain appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d'adopter le projet de Règlement 343-24: Règlement décrétant l'obligation de soumettre un plan d'implantation lors d'une demande de permis de construction.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

2024-08-12836 Adoption du projet de Règlement no. 344-24 : Règlement régissant les AirBnB

Sylvie Leclair appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu d'adopter le projet de Règlement 344-24: Règlement régissant les AirBnB.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2024-08-12837 Acceptation de la soumission pour le paillis de cèdre - Sentier d'hébertisme

Hugo Carle appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu d'accepter la soumission de la compagnie 9097-9048 Québec inc. (Scierie M.S.G.) au coût de 5 250 \$ plus

taxes pour l'achat de paillis de cèdre pour le projet d'hébertisme.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-08-12838 **Communication efficace - Info Santé 811 options 1, 2 et 3**

Considérant l'implantation de la ligne Info-Santé 811 afin d'offrir à la population un service 24/7 de consultation téléphonique en matière de santé et de services sociaux ;

Considérant que ce service comporte 3 options différentes soit : l'option 1 – conseils en santé pour tous, l'option 2 – conseils psychosociaux et l'option 3 guichets d'accès à la première ligne spécifiquement dédiée aux patients orphelins de médecin ;

Considérant que ce service régional vise à réduire le flot d'usagers se rendant à l'urgence en cas de problèmes de santé mineurs ;

Considérant qu'afin de maximiser l'efficacité de la ligne Info-Santé et atteindre le but visé soit de libérer des places à l'urgence pour les cas les plus urgents, un plan de communication terrain expressément dédié à la MRC Vallée-de-la-Gatineau doit être mis en place ;

Considérant que le CISSSO possède un service de communications, chapeauté par un directeur et une gestionnaire de communications habiletés à produire un tel plan de communication;

En conséquence, Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau de demander au président-directeur général (PDG) du CISSSO, Dr Marc Bilodeau, la production et la mise en place d'un plan de communication spécialement dédié à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin de promouvoir efficacement les options offertes par la ligne Info-Santé 811.

Il est également résolu de transmettre copie de la résolution au ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé, au Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais, à la direction des services multidisciplinaires et à la communauté (DSMC).

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2024-08-12839 **Demande au Gouvernement du Québec - Dématérialisation des services d'assistance sociale**

Considérant qu'il y a plus de 5 ans, que le Conseil de la MRC Vallée-de-la-Gatineau réclame du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) une approche plus équitable qui tient compte des réalités des MRC les plus dévitalisées;

Considérant qu'année après année, les citoyens perdent énormément en termes de services de proximité, de ressources professionnelles publiques disponibles et sur place, de mesures et de programmes pour les appuyer dans leur intégration sociale et économique;

Considérant que le Bureau de Services Québec de Maniwaki est pratiquement devenu un espace sous-utilisé où les citoyens sont laissés pour compte et où aucun service personnalisé n'y est dispensé;

Considérant les nombreuses revendications et considérant qu'aucun ministre assigné au MESS depuis 2018 ne nous a partagé les orientations administratives de sa haute fonction publique parce qu'eux-mêmes sont tenus à l'écart et ne cherchent pas à comprendre l'impact de toutes ces décisions opérationnelles qui va même à l'encontre

d'un gouvernement qui se dit « un gouvernement des régions »;

Considérant le manque de connaissance de la réalité territoriale des fonctionnaires en place et l'absence d'innovation permettant de contrer l'appauvrissement grandissant de la population dans plusieurs cas à une situation d'itinérance ;

Considérant qu'il n'y a aucun espace ou écoute active pour les MRC du Québec les plus dévitalisées, pour exposer nos enjeux alors que des procédures hautement rigides s'interposent entre les dirigeants politiques provinciaux et locaux, contrôlant ainsi le message politique, voire aligner les orientations du MESS selon leur vision administrative;

Considérant qu'un nombre de questions s'impose : que doivent comprendre les MRC en termes de responsabilités accrues pour leurs structures locales? Que font-elles de tous ces citoyens laissés pour compte aux prises avec des enjeux de *santé mentale, de pauvreté, d'isolement et d'itinérance...* ;

Considérant que même la classe politique nationale cautionne l'alignement administratif du MESS et sa nouvelle culture d'offre de services, dont la « *modernisation* des services d'emplois », le « *décloisonnement* des services », l'alignement des citoyens vers des services selon des *profils protopersona* », la *dématérialisation* des services d'assistance sociale... ;

Considérant qu'il semble s'agir d'un *charabia*, voire des alignements incohérents, sous la gouverne d'une haute fonction publique qui prend aveuglement des décisions sans tenir compte des citoyens les plus défavorisés et sans tenir compte des réalités locales en pelletant les responsabilités du MESS vers d'autres structures locales qui peinent à tenir le coup, devant la lourdeur des enjeux des citoyens affectés par des enjeux de *santé mentale, de pauvreté, d'isolement et d'itinérance...* ;

Considérant que devant ce déficit démocratique ou l'administration publique a pris en charge le MESS, alors que ces hauts fonctionnaires sont passés d'exécutants à une sorte de « dirigeants politiques ».

En conséquence, monsieur le conseiller Gilles Courchain, appuyé par monsieur le conseiller Yves Morin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau s'oppose fermement à la transformation des services publics d'Emploi et de Solidarité sociale telle qu'alignée par la haute fonction publique, dont la stratégie de « *dématérialiser* les services d'assistance sociale » par un virage numérique;

Que cette stratégie précipitée de dématérialiser les services d'assistance sociale met à risque des personnes, notamment celles ayant recours à l'aide sociale qui ne bénéficie plus dorénavant d'un agent d'aide à l'emploi sur place, pour qui des enjeux d'alphabétisation dont celle numérique sont majeurs, d'accès à un ordinateur et une connexion Internet viendraient aggraver nos enjeux sociaux et économiques dont **L'ITINÉRANCE** ;

Que la préfète de la MRC Vallée-de-la-Gatineau mobilise les forces vives de notre milieu et celles des MRC les plus dévitalisées afin de mettre en place une opération publique et politique en continu pour faire connaître les impacts du désengagement du MESS sur les citoyens et du décrochage du gouvernement du Québec envers les régions.

Enfin, que le premier ministre du Québec prenne acte des enjeux de ses MRC les plus dévitalisées et intervienne urgemment auprès de ses répondantes politiques de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour freiner le fléau d'itinérance et les enjeux qui en découlent.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Parole au public et période de questions

1) Monsieur Jean-Pierre Major se questionne sur la signification d'un plan d'implantation. Selon sa compréhension, un croquis fait à la main ne serait pas valide.

Il suggère l'installation d'une toilette portative à l'extérieur du Centre d'Interprétation du cerf de Virginie.

2024-08-12840

Levée de l'assemblée

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h25.

Le maire Roch Carpentier, président d’assemblée demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

Roch Carpentier Maire	Jodane Courchesne Directrice générale Greffière-trésorière